



COMMUNIQUE

CALCUL DE LA PENSION D'UN OUVRIER DE L'ETAT

COMPARATIF ENTRE LE MODE DE CALCUL ACTUEL ET LA RETRAITE A POINTS

Le calcul de pension des ouvriers de l'Etat prend en compte dans le système de retraite actuel les éléments de salaire tels que les heures supplémentaires, la prime de rendement et autres éléments annexes.

Le nouveau système de retraite à points tel que préconisé par le gouvernement n'aura pour effet que de diminuer le niveau de pension des ouvriers de l'Etat. En voilà la démonstration :

SYSTEME ACTUEL :

Un OE né en 1962, entré au ministère des Armées en 1982, devra justifier de 168 trimestres, qu'il aura en **2024** après **42 ans** de cotisations. Il partira à **62 ans**.
Il est groupe VII 9° échelon rémunéré au taux horaire de **15.86€** représentant un salaire brut de **2759.66€ brut/mois** soit **2244.05€ net/mois**.

Sa prime de rendement est de 16%.

Calcul de sa retraite :

Dernier salaire horaire X 1759 H X coefficient de pension X pourcentage de pension

$15.86€ \times 1759H \times 1.14 \times \text{Nbre Trimestres effectués divisé par le Nbre requis soit } 168 : 168 = 1 \times 75\%$

$15.86€ \times 1759H \times 1.14 \times 0.75 = 23852.57 € \text{ brut/an}$ soit $1987.71€ \text{ brut /mois}$ moins les **7.4%** de cotisations sociales = **1840.62€ net/mois**.

NOUVEAU SYSTEME RETRAITE A POINTS (RAPPORT DELEVOYE 2019) :

Un OE né en 1975 entré au ministère des Armées en 1995, partira après **43 années** de cotisations. Il partira à l'âge de **63 ans**.

Il est groupe VII 9° soit **15.86€** de taux horaire soit **2759.66€ brut/mois** = **2244.05€ net/mois**.

Sa prime de rendement est de 16%.

Il gagne un salaire brut de **2759.66€ brut /mensuel** soit **2244.05 net/mensuel**.

Calcul selon le nouveau principe par points :

$2759.66 € \times 25.31\% \text{ (% couvrant les droits à la retraite)} = 698.47€$

$698.47 \times 12 \text{ mois} = 8382 € \text{ (1 point} = 10€) \text{ soit } 838 \text{ points}$

Pour 43 ans on multiplie donc par 838 points = 36034 points

$36034 \times 0.55\text{€}$ (valeur du point au départ en retraite) = 19818.70€ brut/an soit 1651.56€ brut/mois moins les **7.4%** cotisations (idem calcul OE) = **1529.34€ net/mois**

Une perte de 311.28€/ mois !

Il faudra à cet OE 43400 points pour avoir une retraite équivalente au système actuel. $43400 \times 0.55\text{€}$ (prix du point au départ en retraite) = 23870€ brut/an soit 1989.17€ brut/mois moins les **7.4%** cotisations (idem calcul OE) = 1841.96 € net/mois

Donc, cet ouvrier de l'Etat devra travailler beaucoup plus longtemps pour toucher l'équivalent (plus de 8 ans) ou que soit augmenté son taux de cotisation retraite.

Cet exemple est sans compter son parcours professionnel IVN, V, VI qui aura un impact encore plus négatif, puisque les points sont cumulés sur toute une carrière, sans tenir compte de la fluctuation possible de la valeur du point servi.

C'est pour toutes ces raisons que Force Ouvrière est opposée au changement systématique des retraites, sachant qu'aucune garantie n'est donnée aux agents pour un maintien de la valeur de la retraite basée sur le calcul actuel.

Paris, le 2 mars 2020

